



Canadian Academy of Health Sciences
Académie canadienne des sciences de la santé

PRÉPARER UN DOSSIER POUR LA NOMINATION D'UN MEMBRE PROCESSUS ET RESPONSABILITÉS

Le principal nominateur doit être membre de l'ACSS.

En plus de fournir une lettre de nomination qui présente la candidate ou le candidat de même que les conominateurs, le principal nominateur accepte la responsabilité de coordonner l'ensemble du dossier de candidature.

ÉCHÉANCIER POUR 2015

- Date limite pour les nominations : **vendredi 13 mars 2015**

Note – soumissions électroniques seulement à : a.hardisty@utoronto.ca

- Réunion d'examen : 10 h à 16 h (HNE) le samedi 18 avril
 - Recommandations au conseil : vendredi 1^{er} mai
 - Annonce des résultats aux candidats : lundi 4 mai
 - Cérémonie d'induction des nouveaux membres : jeudi 17 septembre
- 

ENGAGEMENT FORMEL À SERVIR

L'élection au sein de l'Académie est considérée comme étant l'une des plus hautes distinctions pour les membres de la communauté canadienne des sciences de la santé.

L'élection suppose un engagement formel à servir l'Académie et le bien-être futur des sciences de la santé, peu importe la discipline du membre.

EXIGENCES ET ADMISSIBILITÉ

QUI SONT LES MEMBRES DE L'ACSS?

Les membres élus au sein de l'Académie sont des leaders en sciences de la santé et en sciences biomédicales ayant été **reconnus** par leurs pairs à l'échelle nationale et internationale pour leurs contributions aux sciences de la santé (prix, invitations à donner des conférences, invitations à faire des revues et éditoriaux).

Les membres occupent normalement un poste de professeur titulaire. Ils doivent être des citoyens canadiens ou être résidents du Canada depuis trois (3) ans.

CARACTÉRISTIQUES DÉMONTRÉES D'UN MEMBRE

Leadership Élection ou nomination pour des rôles et fonctions dans leur propre établissement et dans des organisations régionales, nationales et internationales

Créativité Travaux de recherche exceptionnels, publications, technologies novatrices, brevets

Compétences distinctives Expertise nationale/internationale identifiable qui contribuera à l'ensemble d'expertise de l'ACSS

Engagement à faire progresser le domaine universitaire des sciences de la santé Engagement universitaire et innovation aux niveaux local, national et international, entre autres en enseignement et dans le domaine des services publics



ADMISSIBILITÉ

Les personnes sont élues au terme d'un processus de nomination et d'examen par les pairs dont l'objectif est de saluer les gens qui ont eu un parcours universitaire et de recherche remarquable. **Le processus d'examen met un accent considérable sur les contributions et le leadership reconnus à l'échelle internationale qui ont permis de faire avancer significativement le domaine universitaire des sciences de la santé.**

Au moment de leur élection, les membres occupent normalement un poste de professeur titulaire.

Les candidats doivent être des citoyens canadiens ou être résidents du Canada depuis trois (3) ans.



PROCESSUS DE NOMINATION

NOMINATEURS ET RESPONSABILITÉS

Le principal nominateur doit être membre de l'ACSS.

En plus de fournir une lettre de nomination qui présente la candidate ou le candidat de même que les conominateurs, le principal nominateur accepte la responsabilité de coordonner l'ensemble du dossier de candidature.

PROCESSUS DE NOMINATION

Trois (3) lettres de nomination sont requises.

Le principal nominateur doit être un membre de l'ACSS. En plus de fournir une lettre de nomination qui présente la candidate ou le candidat de même que les conominateurs, le principal nominateur accepte la responsabilité de coordonner l'ensemble du dossier de candidature.

Deux conominateurs, qui seraient normalement un leader institutionnel de l'établissement du candidat ou de la candidate et une ou un collègue d'un autre établissement, national ou international, appuieront la candidature.

Les lettres devraient décrire la nature et la durée de la ou des relations professionnelles avec le candidat ou la candidate et faire état des raisons pour lesquelles cette personne devrait être admise à l'Académie, de son leadership, sa créativité, ses compétences distinctes et son engagement à faire avancer les sciences de la santé.



DE QUOI EST FORMÉ UN DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET?

- Lettres de nomination de trois (3) nominateurs (dont le principal nominateur)
- Formulaire de nomination rempli comprenant : une fiche sur le candidat ou la candidate (page 1), une citation et des mots-clés (page 2), un bref résumé des réalisations et contributions du candidat ou de la candidate (page 3), une déclaration personnelle du candidat ou de la candidate sur son engagement à faire avancer le domaine universitaire des sciences de la santé (page 4); une note visant à aider le candidat ou la candidate à produire cette déclaration est incluse dans la trousse de nomination (page 5) et devrait être fournie au candidat ou à la candidate par le principal nominateur
- **Curriculum vitæ du candidat ou de la candidate indiquant clairement lorsque des étudiants étaient les auteurs d'articles au moyen d'un astérisque à côté du nom des étudiants en question**
- Les dossiers incomplets ne seront pas lus et seront retournés au principal nominateur

CITATION ET ÉVALUATION DÉTAILLÉE

- La citation de 100 mots, rédigée à la 3^e personne, mettra en évidence les réalisations et contributions du candidat ou de la candidate. Le vocabulaire utilisé devrait convenir aux cérémonies, communications usuelles et communiqués de presse. Si un candidat est élu, la citation est imprimée dans le programme de la cérémonie d'induction et est affichée dans le site Web de l'Académie.
- Dans une évaluation de 500 mots, le principal nominateur résumera les contributions et le leadership établis et reconnus à l'échelle internationale qui ont permis de faire avancer significativement le domaine universitaire des sciences de la santé.

PROCESSUS D'EXAMEN

COMITÉ DE NOMINATION ET RESPONSABILITÉS

Le Comité de nomination est présidé par le président désigné ou la présidente désignée.

L'Académie regroupe des membres anglophones et francophones, et ses membres proviennent de tous les secteurs, y compris la science fondamentale, la santé publique et les services de santé.

La nomination donne lieu à un mandat de 3 ans renouvelable.

AFFECTATION DES EXAMINATEURS

- Chaque candidature est assignée à 2 membres du comité, l'un est l'examineur principal, et l'autre, l'examineur secondaire (50:50).
- Au moins un des examinateurs travaille dans la même discipline que le candidat ou la candidate.
- Les examinateurs ne sont pas affectés à des candidatures issues de leur propre université. S'il est déterminé que les examinateurs ont ou ont eu des interactions étroites avec le candidat ou la candidate, les dossiers sont réaffectés.



CLASSEMENT DES CANDIDATS : ÉCHELLE EN 5 POINTS

Cadre

1. Reconnaissance (par les pairs à l'échelle nationale et internationale, prix, invitations à donner des conférences, invitations à faire des revues et éditoriaux)
 2. Leadership (particulièrement au moyen de rôles et fonctions dans des organisations locales, régionales, nationales et internationales)
 3. Créativité (travaux de recherche exceptionnels, publications, technologies novatrices, brevets)
 4. Compétences distinctives (expertise nationale/internationale identifiable qui contribuera à l'ensemble d'expertise de l'ACSS)
 5. Engagement à faire progresser le domaine universitaire des sciences de la santé (engagement universitaire et innovation aux niveaux local, national et international, entre autres en enseignement et dans le domaine des services publics)
- 

RÉUNION D'EXAMEN

- Tous les scores sont rassemblés, et les dossiers sont classés en fonction des scores moyens attribués. Dans les cas où il existe une différence $\geq 1,0$ entre le score de l'examineur primaire et celui de l'examineur secondaire, un examen additionnel est demandé.
- Une journée complète de réunion est organisée pour l'examen des dossiers, et les examinateurs principaux y fournissent à l'oral un bref portrait des candidats. Ce portrait souligne les caractéristiques ou préoccupations justifiant le score octroyé par le principal examinateur. En tenant compte d'une brève discussion où les membres du comité font part de leurs commentaires, l'examineur principal et l'examineur secondaire parviennent à une entente sur le score à attribuer. Chaque membre vote ensuite en attribuant un score qui se situe à $\pm 0,5$ de l'évaluation consensuelle.

APPROBATION FINALE

- À la fin de la réunion d'examen, les membres passent la liste des dossiers en revue afin d'évaluer la répercussion des scores et les seuils naturels indiquant quels dossiers peuvent être recommandés au conseil.
- Le conseil de l'ACSS prend la décision finale concernant l'élection.

